

## Un maire breton prend un arrêté... pour faciliter la distribution de cadeaux du Père Noël

À Plœmeur, dans le Morbihan, les habitants sont priés de faciliter le passage au Père Noël la nuit du 24 au 25 décembre par un arrêté municipal.

Par Zoé de Sainte Croix

Publié le 03/12/2020 à 14:24



À Plœmeur, la magie de Noël doit perdurer. PASCAL ROSSIGNOL / REUTERS

Crise sanitaire ou pas, la magie de Noël ne doit pas disparaître dans la commune bretonne de Plœmeur. Pour redonner le sourire à ses habitants dans ce contexte morose, le maire Ronan Loas a pris un arrêté municipal dont l'objet est «*la distribution de cadeaux par le Père Noël*» dans la nuit du 24 au 25 décembre. Il exige des Plœmeurois une coopération totale pour faciliter le passage du vieil homme vêtu de rouge dans les rues de la ville.

Le document publié sur les réseaux sociaux par Ronan Loas a tout d'un arrêté municipal ordinaire. Le maire y mentionne les articles de la loi justifiant la régularité de l'arrêté - entre autres ceux des Codes de la route, de la sécurité intérieure et des collectivités territoriales. S'ensuivent six articles, dont trois invitants les habitants à coopérer au bon déroulement de la nuit de Noël.

La petite différence avec un arrêté classique: plusieurs touches de légèreté. On y voit des illustrations du Père Noël sur son traîneau en haut du document, et le maire justifie la prise de cet arrêté *«considérant le droit de rire et de s'amuser à tout moment dans le respect de tous»* et *«la nécessité pour l'autorité de police d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité du Père Noël, de ses lutins et des cadeaux pour les Plœmeurois»*.

## Un arrêté destiné aux parents et aux enfants

Dans la ville de Plœmeur, le Père Noël aura donc le droit de *«circuler et stationner comme bon lui semble dans la nuit du 24 au 25 décembre»*. En plus d'être priés de faciliter son passage, les habitants sont invités à *«lui préparer une petite collation au pied du sapin»* pour éviter *«qu'il ne s'affaiblisse»*. Le maire n'a pas omis les enfants, à qui il demande de *«respecter les consignes des parents notamment au moment du couchage»*; il ne faudrait pas que le bonhomme à la barbe blanche prenne du retard dans sa distribution de cadeaux.

Cette initiative simple et légère lancée par Ronan Loas a fait mouche sur les réseaux sociaux. Suite à la publication de l'arrêté sur Twitter, certains n'ont pas tardé à témoigner leur gratitude auprès de l'élu, quand d'autres se sont amusés de cette jolie plaisanterie. Et pour ceux qui n'apprécieraient pas la nouvelle réglementation, l'article 6 est clair: *«aucun recours ne pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif»*.